



Paris, le 12 avril 2017

**Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à
l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017**

Les actionnaires de TERREÏS sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, qui se tiendra le :

10 mai 2017 à 11 heures
au Plessis Robinson (92350) – 11, avenue Paul Langevin.

L'avis de réunion, comprenant l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 3 avril 2017. L'avis de convocation sera publié le 21 avril 2017.

Les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables, au lieu de direction administrative de la Société au Plessis Robinson (92350) – 11, avenue Paul Langevin.

A compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut demander à la Société de lui envoyer ces documents. Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

Les informations et documents visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société : www.terreis.fr.

Contact : Fabrice Paget-Domet, Directeur Général - Tél : 01 82 00 95 23

A propos de TERREÏS (www.terreis.fr) ISIN : FR0010407049 - Code Mnémonique : TER

TERREÏS est une société foncière dont le patrimoine est constitué de bureaux et de murs de commerces situés pour l'essentiel à Paris QCA. TERREÏS est cotée sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris depuis décembre 2006 et a intégré le compartiment B en janvier 2012. Elle a opté pour le régime des sociétés d'investissement immobilier cotées (régime « SIIC ») à compter du 1^{er} janvier 2007.